



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026
Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_094-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 20 mai 2026

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_094

OBJET :

Approbation du règlement relatif à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de la CCPR



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_094-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu le projet de règlement relatif à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de la Communauté de communes du Plateau du Russey, annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité d'encadrer les conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules appartenant ou mis à disposition de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Madame la Présidente rappelle que les véhicules de la CCPR sont nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires, à la continuité du service public et aux déplacements professionnels des agents.

Jusqu'à présent, aucun cadre formalisé ne définissait précisément les conditions d'attribution, d'utilisation, de remisage, de suivi et de responsabilité liées à l'usage des véhicules communautaires. Il apparaît donc nécessaire de sécuriser et d'harmoniser les pratiques.

Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de la prise de compétence assainissement collectif au 1er janvier 2026 et de la mise en place d'astreintes d'exploitation, qui renforcent les besoins de mobilité des agents, notamment pour les interventions techniques, les déplacements entre sites, les urgences et les nécessités de continuité du service.

Compte tenu des spécificités du territoire intercommunal, caractérisé notamment par sa ruralité, sa dispersion géographique et son organisation multi-sites, il convient de fixer un cadre clair relatif à l'utilisation des véhicules communautaires.

Le règlement annexé à la présente délibération précise notamment les catégories de véhicules concernées, les modalités d'attribution, les conditions d'utilisation, les règles applicables au remisage, les obligations des utilisateurs, ainsi que les modalités de gestion et de suivi de la flotte automobile communautaire.

Il est précisé que toute attribution individuelle d'un véhicule intervient par un arrêté individuel de Madame la Présidente, au regard des nécessités de service, des fonctions exercées et des contraintes liées au poste concerné.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement relatif à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de la Communauté de communes du Plateau du Russey, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise Madame la Présidente à prendre toute décision individuelle nécessaire à l'application de ce règlement et à signer tout document afférent.

Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_094-DE
A G E D I

Le Présidente,
Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26